

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

### Séance du 26 Mai 2026



#### MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SMDO



L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 26 MAI, A 18 H 30, S'EST REUNI A LA SALLE DU CENTRE DE RENCONTRES DE LA VICTOIRE A COMPIEGNE, SOUS LA PRESIDENCE DE PHILIPPE MARINI, PRESIDENT, LE BUREAU SYNDICAL FORME PAR L'ENSEMBLE DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE SYNDICAL ET MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU DEPARTEMENT DE L'OISE POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

***Etaient présents :*** Mesdames FRANÇOIS - HINQUE - LEJEUNE - MERCIER.  
Messieurs DE BEULE - CHARKI - CROISILLE - DIOT - DOLLÉ - DOUCET - DUMORTIER - FEIGUEUX - FUMERY - GAGE - HELLAL - MAHET - MARINI - KELLNER - SUPERBI - WAWRIN.

***Etaient absents ou excusés :***  
Messieurs CAHOUCH - DESSEIN - MINÉ - MOKHTARI - ROSENFELD - SABATIER - SALITOT - YAQOOB.

*Membre absent sans voix délibérative : M. OUIZILLE*

- o O o -

N° d'ordre : BUR-26MAI26 - 1  
Date de convocation : 20.05.2026  
Nombre de membres en exercice : 28  
NOMBRE DE VOTANTS : 20

Syndicat Mixte du Département de l'Oise  
Parc Tertiaire et Scientifique  
Adresse postale : CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex  
Tél. 03 44 38 29 00  
Fax 03 44 38 23 61  
[www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

## MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SMDO

Les marchés conclus avec ONET SERVICES pour l'entretien du siège et de la base logistique de Verberie et avec AQUANET SERVICES pour la base logistique de Bresles arrivent à leur terme.

La qualité des prestations étant jugée insuffisante à la suite des derniers marchés publics attribués, le SMDO a décidé de consulter les centrales d'achat (RESAH et UGAP) pour confier la prestation d'entretien de ces trois bâtiments.

Après définition des besoins et des délais de mise en place, les négociations se sont poursuivies avec l'UGAP.

Les devis établis par la centrale d'achat sont les suivants :

- Siège de Lacroix Saint Ouen : 25.029,46 €HT annuels
- Base logistique de Verberie : 19.425,05 €HT annuels
- Base logistique de Bresles : 15.548,32 €HT annuels

La date de démarrage des prestations est fixée au 1<sup>er</sup> août 2026, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 juillet 2029.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir attribuer le marché d'entretien des locaux à l'UGAP.

### Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport présenté en séance de Bureau,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer le marché d'entretien des locaux à l'UGAP pour un montant estimatif de :

- Pour le siège de Lacroix Saint Ouen : 25.029,46 €HT annuels
- Pour la base logistique de Verberie : 19.425,05 €HT annuels
- Pour la base logistique de Bresles : 15.548,32 €HT annuels

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE BUREAU à l'unanimité,  
Et, ont les Membres présents  
Signé après lecture  
Pour Copie Conforme,  
Le Président,  
Philippe MARINI

